

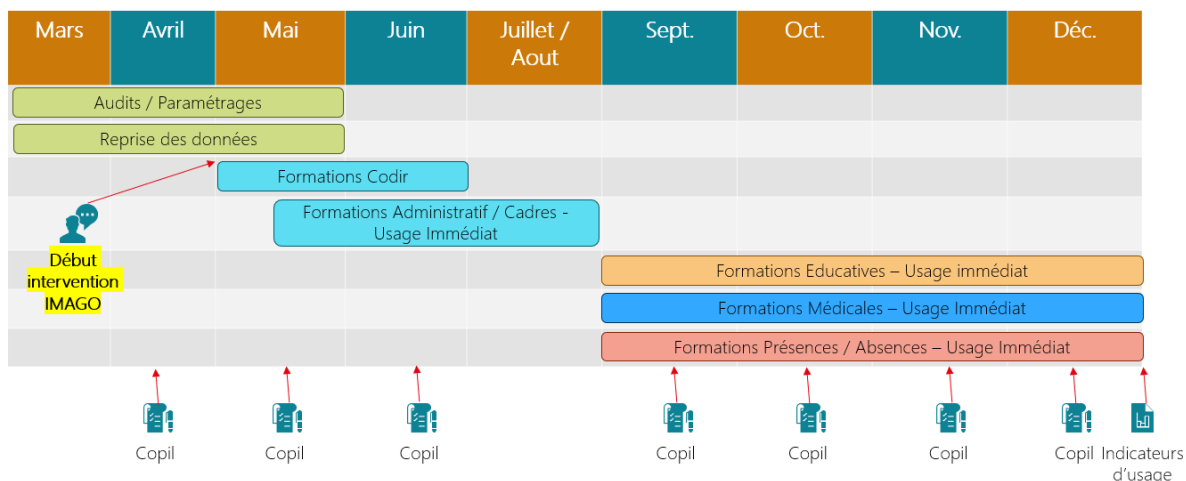
Le 14 avril 2022, à Alençon

## INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER USAGER INFORMATISÉ (DUI)

Madame, Monsieur,  
Chères familles, chers représentants des usagers,

Lors de l'appel à candidature lancé par l'ARS Normandie en 2021, l'Adapei de l'Orne a fait partie de la première vague des structures retenues pour déployer le Dossier Usager Informatisé (DUI) dans l'ensemble de ses établissements et services. Ce Document s'inscrit par ailleurs dans notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, signé en octobre 2021 avec les Autorités de Tarification et de Contrôle. Il fait suite aux réglementations en vigueur exigées par l'État qui accompagne financièrement les organismes gestionnaires dans sa mise en œuvre.

D'ici la fin de l'année 2022, notre association installera donc progressivement le Document Usager Informatisé. Le choix du logiciel s'est porté sur IMAGO DU. Les phases de déploiement se présenteront sous la forme du calendrier ci-dessous :



Le dispositif contiendra toutes les informations qui concernent le suivi social et médico-social de l'utilisateur quel que soit l'établissement dans lequel il est accueilli et accompagné. Le Document Usager Informatisé concerne donc la santé, le travail, le suivi éducatif et les projets de parcours d'accompagnement personnalisé des personnes. Il n'y aura plus de dossiers par structures mais un seul dossier de l'utilisateur partagé entre les établissements et services concernés par son accompagnement.

Le Dossier Usager Informatisé est un outil protégé : il ne pourra être lu et renseigné que par les professionnels qui accompagnent les usagers dans leurs interventions spécifiques. La conservation des informations y est garantie.



La démarche permet de lutter contre l'isolement de l'utilisateur. Elle intègre notamment les soins et tout le suivi médical de l'utilisateur jusqu'à la gestion du circuit du médicament. Le dispositif facilite en ce sens les démarches des professionnels internes et externes. Il répond donc à la complémentarité, la coordination et la cohésion des différents intervenants.

Tout l'outil est conforme au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) sur la confidentialité des informations contenues. Le module médical ne sera réservé que pour les personnels médicaux en raison des spécificités techniques et du secret médical.

Ci-dessous, un aperçu des différents modules qui seront installés :



En améliorant le suivi qualité des besoins dans l'accompagnement de nos usagers, le Dossier Usager Informatisé devient une composante à part entière du projet des établissements et services. C'est la raison pour laquelle, nous vous transmettons cette information, accompagnée d'un document Facile à lire et à comprendre (FALC) expliquant le Dossier Usager Informatisé à l'attention des usagers. L'ensemble sera aussi transmis au Conseil de la vie sociale (CVS) des établissements concernés, dans le respect des procédures habituelles.

Nous espérons sincèrement que l'appropriation collective de cet outil permettra un meilleur accompagnement quotidien de nos usagers et renforcera la qualité du travail de nos professionnels.

Bien solidairement à vos côtés

Le Président  
Thierry Mathieu

Le Directeur Général  
Bruno Duperron

